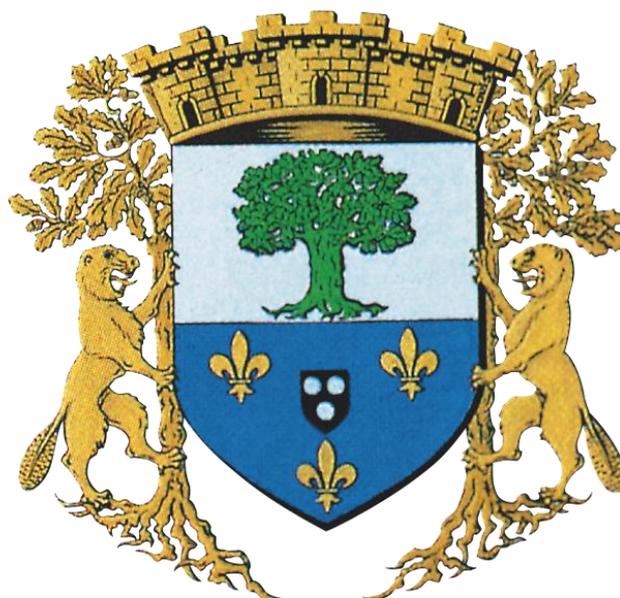


VILLE DE VERRIERES-LE-BUISSON

**DÉBAT D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
ANNÉE 2017**



La loi de 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République rend obligatoire chaque année un débat spécifique, appelé Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), dans les communes de plus de 3 500 habitants, débat qui doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le DOB a pour objectif de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'Assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'Assemblée délibérante et donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de leur collectivité.

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « *NOTRe* », nouveau chambardement de la réforme territoriale, a été promulguée le 7 août 2015. Au-delà de ses mesures emblématiques notamment en faveur du renforcement des intercommunalités et des responsabilités régionales, cette loi contient toute une série de dispositions relatives au fonctionnement des collectivités territoriales.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette (voir §4 et §5 en pages 14 et suivantes).

Cette première étape du cycle budgétaire est donc un élément essentiel de la communication financière de la commune.

A titre liminaire, il convient de rappeler que le contexte budgétaire reste toujours aussi contraint, marqué par la continuelle baisse des dotations de l'Etat et des autres partenaires, raréfactions des ressources qui, au final, impactent les communes.

La construction du budget 2017 de la ville de Verrières-le-Buisson ne sera donc pas, une nouvelle fois, chose facile même si on doit reconnaître une certaine stabilité liée :

- d'une part à l'expérience et au recul d'une année de fonctionnement avec la CPS et à des accords sur la partie financière de nos relations,
- d'autre part à l'élection présidentielle de mai prochain qui a conduit l'Exécutif à « geler » certaines baisses de dotations initialement prévues pour cet exercice 2017.

De plus, le Conseil municipal sera une nouvelle fois amené à voter un budget annexe « assainissement » répondant à la norme comptable M49, la Communauté Paris-Saclay n'ayant pas acté la reprise de cette compétence, tout au moins dans le court terme.

1 – Le contexte international

Au printemps 2016, la croissance des économies dites avancées a été contrastée. Elle a déçu aux États-Unis mais s'est avérée plus vive que prévu au Royaume-Uni, en amont du vote décidant de la sortie de l'Union européenne. De même, si le scénario d'une reprise qui s'auto-entretient a été confirmé pour la zone euro dans son ensemble (+0,3 %), l'activité française a marqué le pas (-0,1 %) après un début d'année dynamique. Du côté des pays émergents, le ralentissement de l'économie chinoise, à l'œuvre depuis 2010, semble avoir été enrayer, grâce à une politique budgétaire et monétaire expansionniste ; les pays exportateurs de matières premières ont profité de la stabilisation de leurs cours, notamment la Russie et le Brésil.

Au second semestre, la demande en provenance des États-Unis s'élèverait à nouveau, à la faveur d'une reprise de l'investissement productif, et la demande des pays émergents continuerait de s'améliorer graduellement. En revanche, les incertitudes politiques se sont accrues et assombrissent les perspectives conjoncturelles européennes : le référendum britannique décidant du Brexit, la nouvelle vague d'attentats en France et en Allemagne, la difficulté à former un nouveau gouvernement en Espagne et l'échéance d'un référendum constitutionnel en Italie en sont les illustrations les plus marquantes. Dans la zone euro, ces plus grandes incertitudes ne semblent avoir entamé ni le climat des affaires ni la confiance des ménages, et la croissance résisterait (+0,3 % au troisième trimestre puis +0,4 % au quatrième). De son côté, la croissance britannique s'infléchirait car l'incertitude sur l'avenir institutionnel du pays rendrait les investisseurs plus attentistes, malgré l'effet favorable aux exportations de la nette dépréciation de la livre.

2 – Le contexte national

Pour la France, on constate :

- **une croissance encore timide** : après trois années atone, 2015 a vu une croissance de 1,3 % ; les prévisions envisagent une croissance de 1,5 % en 2016 et 1,5 % en 2017. La croissance française resterait soutenue par un ensemble de

facteurs externes (rebond de la demande des économies émergentes et rebond américain), de facteurs communs à la zone euro (politique monétaire) et de facteurs internes (amélioration des marges des entreprises, demande des ménages), et ce malgré la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union européenne. Dans le même temps, la croissance en zone euro serait de 1,6% en 2016 et 1,5% en 2017.

- **une inflation en légère hausse** : l'inflation remontrait progressivement sous l'effet de la hausse modérée du prix du pétrole. La projection d'inflation en moyenne annuelle est de 0,1% en 2016 et 0,8% en 2017.
- **une consommation en progression** : en 2015, la consommation des ménages a progressé de 1,5%. La consommation des ménages devrait croître au même rythme que le pouvoir d'achat en 2016, et s'établirait ainsi à 1,9% en 2016 et 1,5% en 2017.
- **un redémarrage sur le marché de l'emploi** : l'année 2016 voit un léger regain de l'emploi du secteur privé, tous types d'activités confondues. L'emploi privé total augmenterait de 165 000 postes en 2016 (contre +157 000 en 2015). A l'inverse, le processus de réduction des effectifs de la fonction publique continue, notamment à l'Etat qui prévoit une baisse de 14 000 emplois, hors dispositif exceptionnel en matière de sécurité.

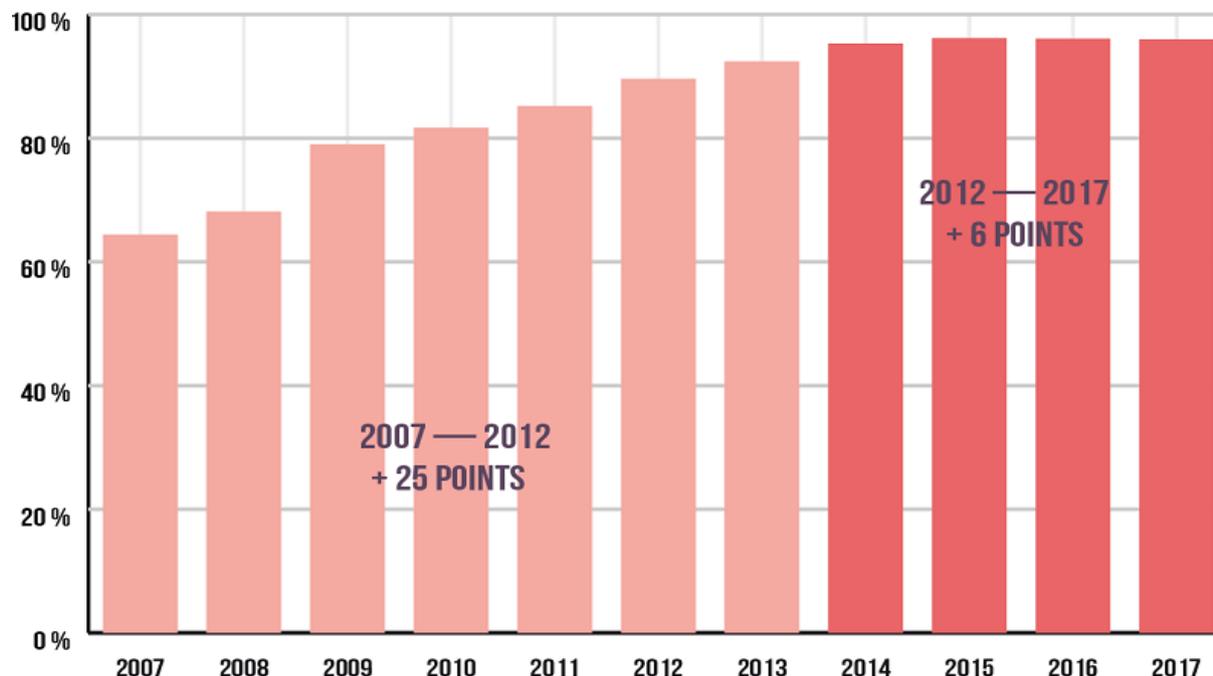
Dans ce contexte, le projet de loi de finances pour 2017 a été présenté en Conseil des ministres le mercredi 28 septembre 2016.

Les principales hypothèses et mesures du budget 2017 sont les suivantes :

- **une hypothèse de croissance de 1,5 %** (comme en 2016) ;
- **une moindre maîtrise de la dépense publique**. Le plan d'économies mis en œuvre dès 2015 par le Gouvernement avait pour but de réduire les dépenses pour un total cumulé de 50M€ sur la période 2015-2017. Ce plan, qui concernait les dépenses de l'Etat, des collectivités locales et de la Sécurité sociale, a été revu pour 2017 avec un objectif à la baisse, pour atteindre 40Md€ sur la période.
- **une baisse du poids de la dépense publique dans le PIB**. Après 2% en 2014, le déficit structurel s'est établi à 1,9% en 2015, il continuerait sa résorption en 2016 pour atteindre 1,6% puis s'établir à 1,1% en 2017.

- **une dette publique stabilisée, voire en décrue** passant de l'équivalent de 96,1% du PIB en 2016 à 96% en 2017.

Évolution de la dette publique depuis 2007 (% du PIB)



- **un taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques se stabiliserait** à 44,5 % du PIB en 2017 comme en 2016.

Concernant plus précisément les collectivités locales, comme en 2014, 2015 et 2016, la mesure la plus importante inscrite dans le projet de loi de finances 2017 porte sur une baisse des dotations de l'Etat de l'ordre de 2,8 milliards d'euros, au lieu des 3,7 milliards d'euros annoncés dans le programme d'économie 2015-2017. L'ensemble des concours financiers accordés aux collectivités s'élèverait à 47,4 milliards en 2017 (baisse de 5,8 % par rapport à 2016).

Par ailleurs, la réforme de la dotation forfaitaire des communes qui devait intervenir à compter du 1^{er} janvier 2016 a été reportée.

Pour la commune de Verrières-le-Buisson, rappelons que depuis plusieurs années, la DGF ne cesse de diminuer. Le tableau ci-après illustre de façon précise cette baisse.

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
DGF	3 106 662	3 066 432	2 997 001	2 936 174	2 846 157	2 645 589	2 166 550	1 841 550	1 513 100
Ecart en €	- 13 011	- 40 230	- 69 431	- 60 827	- 90 017	- 200 568	- 479 039	- 325 000	- 328 450
Ecart en %	-0,42%	-1,29%	-2,26%	-2,03%	-3,07%	-7,05%	-18,11%	-15,00%	- 18,00%

L'hypothèse retenue pour l'élaboration du budget 2017 est donc une baisse de 18% de la DGF.

On constate que sur la période, la ville a perdu près de 1,6 million d'euros en valeur absolue et près de 3,3 millions d'euros en cumulé.

Parallèlement à cette baisse, la contribution de Verrières au FPIC, qui ne cessait d'augmenter, devrait être confirmée au même montant qu'en 2016.

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	2016	2017	Total
FPIC	61 356 €	191 209 €	341 382 €	486 619 €	472 049 €	472 049 €	1 833 455 €
Ecart en €		129 853 €	150 173 €	145 237 €	-14 570 €	0 €	410 693 €
Ecart en %		211,63%	78,53%	42,54%	-3,09%	0,00%	

Enfin des incertitudes demeurent sur le devenir de certaines compétences. La CPS a repris un certain nombre d'entre elles mais l'intercommunalité doit décider de l'intérêt communautaire ou de non de ces compétences (voirie, ...). A ce jour, ces décisions ne sont pas encore prises.

*

*

*

3 – Le BP 2017 de la Ville de Verrières

3.1. La section de fonctionnement

3.1.1. Les recettes :

Sous réserve des arbitrages définitifs, celles-ci devraient se présenter comme suit :

		BP 2016	BP 2017	Variation
13	Atténuation de charges	150 000 €	150 000 €	0%
70	Produits des services	2 359 972 €	2 310 050 €	-2,11%
73	Impôts et taxes	16 118 578 €	16 953 947 €	5,18%
74	Dotations et participations	3 200 276 €	2 670 410 €	-16,56%
75	Autres produits de gestion courante	403 119 €	402 460 €	-0,16%
77	Produits exceptionnels	5 200 €	5 200 €	0%
42	Opérations d'ordre	125 335 €	124 836 €	-0,40%
	Total	22 362 481 €	22 616 903 €	1,14%

De façon plus détaillée, on relève :

- concernant les produits des services : compte tenu des augmentations imposées par les prestataires, au premier desquels API Restauration, il est proposé une hausse très modérée des tarifs afin que l'effort soit partagé entre le contribuable et l'utilisateur. Malgré cela, on constate une baisse globale de ce chapitre de 2,11 %, liée aux recettes de fin 2015 encaissées en 2016, suite à la fermeture de la Trésorerie au moment du regroupement des centres des finances de Bièvres et de Palaiseau. Cet « effet report » dont nous avons bénéficié en 2016 n'est donc pas reconductible en 2017 ;

- une baisse de l'ensemble des dotations reçues par la Commune : cela concerne essentiellement la baisse de la DGF de 18 %, soit 328 k€ et des subventions de la CAF pour 200 k€ ;

- concernant la fiscalité : En dépit des contraintes qui pèsent sur les dépenses et les recettes et la nécessité de maintenir l'épargne de gestion à un bon niveau, l'augmentation de la pression fiscale sera encore très modérée cette année à Verrières-le-Buisson afin que le niveau de fiscalité continue de ne pas subir d'à-coup.

- la stabilité envisagée au chapitre des autres produits de gestion courante concerne les remboursements des indemnités journalières des agents, en maladie et en congés de maternité, versés par notre assurance.

A noter également que cette année, aucune cession de patrimoine ne devrait venir abonder cette section.

Au total, et pour résumer :

- les recettes d'ordre devraient diminuer de 0,4 % ;
- les recettes réelles de fonctionnement devraient augmenter de 1,14% (environ 254 k€), le dynamisme des recettes fiscales, malgré une augmentation systématique des bases et une augmentation « linéaire » des taux, étant limité par la baisse des dotations et subventions (DGF, CAF).

3.1.2. Les dépenses

Sous réserve là encore des arbitrages définitifs, celles-ci devraient se présenter comme suit :

		BP 2016	BP 2017	Variation
11	Charges à caractères général	5 033 070 €	5 325 040 €	5,80%
12	Charges de personnel	12 930 400 €	13 063 419 €	1,03%
65	Autres charges de gestion courante	1 226 958 €	1 398 809 €	14,01%
66	Charges financières	420 000 €	387 540 €	-7,73%
67	Charges exceptionnelles	43 600 €	43 600 €	0%
68	Dotations aux provisions	1 665 000 €	1 510 000 €	-9,31%
73	Fonds de péréquation	550 000 €	472 049 €	-14,17%
	Autofinancement	493 452 €	416 446 €	-15,61%
	Total	22 362 481 €	22 616 903 €	1,14%

On constate :

- que le chapitre 011 (charges de gestion courante) connaîtrait un accroissement notable puisque qu'il augmente de 5,11 % soit 257 k€. Malgré les efforts faits par les services lors des présentations budgétaires, la hausse constatée est liée au fait que certaines compétences, non reprise par la CPS, sont désormais gérées par la Ville telles l'eau potable (196 k€) ou les divers contrats d'entretien environnementaux (coulée verte, lac Cambacérès, parc de la noisette pour 91 k€). Au total ce sont 348 k€ en plus à la charge de la Ville. A noter toutefois qu'une recette équivalente viendra abonder le budget communal via l'attribution de compensation versée par la CPS. L'ensemble des autres charges et dépenses est donc d'autant plus contenu, à l'instar des années précédentes ;

- que le chapitre 012 (charges de personnel) est en légère augmentation dans la mesure où il prend en compte l'augmentation des traitements liés à l'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) impliquant une refonte des grilles indiciaires de l'ensemble des agents allié à une gestion maîtrisée des ressources humaines ;

Le tableau ci-dessous donne l'évolution des dépenses salariales au regard des dépenses réelles de fonctionnement sur les 5 dernières années :

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Frais de personnel	12 409 971 €	13 155 404 €	12 950 400 €	12 930 400 €	13 063 419 €
Dépenses réelles	18 967 062 €	19 979 355 €	20 363 451 €	20 219 028 €	20 700 457 €
Ratio	65,43%	65,84%	63,60%	63,95%	63,11 %
ETP	304,59	303,97	304,70	298,00	295,00

- que le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) connaîtrait une augmentation de 14,01 % (172 k€ environ) due à une décision de la Municipalité de ne pas impacter trop fortement les finances des associations. Il avait été demandé à celles-ci un effort en 2016. Force est de constater qu'elles ont, à peu d'exceptions

près, joué le jeu. De fait, il convient dès lors de dégager des marges de manœuvre pour les aider lorsque cela est possible, ce qui est le cas ;

- que le chapitre 66 (intérêts des emprunts) diminuerait modérément (- 32 k€, soit 7,73 % au regard du BP 2017), conséquence de la très bonne gestion financière de la commune qui a décidé de recourir le moins possible à l'emprunt au cours de ces 8 dernières années en mobilisant pour ce faire l'excédent de fonctionnement, tout en réalisant d'importants programmes d'investissement et malgré un nouvel emprunt contracté pour le projet du Colombier. En effet, pour la rénovation de cette structure la Ville a pu bénéficier, sur l'exercice 2016 d'un prêt de la Banque Postale de 3,2 M € sur 15 ans au taux de 0,67%. Le remboursement des intérêts de cet emprunt pour 2017 représente un montant de 22 640 € ;

- que le chapitre 68 (dotation aux amortissements) est en baisse par rapport à celui de 2016 d'environ 155 k€, conséquence d'une régularisation et d'un inventaire effectués avec la Trésorerie, en 2015, du patrimoine de la commune ;

- que le fonds de péréquation (FPIC) baisse significativement pour un montant de 78 k€, le portant à 472 k€ en 2017.

Au total, et pour résumer :

- les dépenses réelles de fonctionnement devraient augmenter de 2,4 % (environ 486 k€) ;

- les dépenses d'ordre (dotations aux provisions et autofinancement) devraient diminuer de 10,75 % (environ 232 k€) ;

- les dépenses totales de fonctionnement devraient augmenter de 1,14 % (environ 254 k€) sachant que l'autofinancement de 2017 serait légèrement inférieur à celui de 2016 (416 446 € en 2017 contre 493 453 € en 2016) mais supérieur à celui de 2015 (343 662 €).

La relative homogénéité de ces chiffres démontre la stabilité du budget communal.

3.1.3 Equilibre

Comme vu précédemment, l'équilibre général du budget est atteint avec un autofinancement, de l'ordre de 416 k€ (contre 493 k€ en 2016), avec pour rappel, les hypothèses suivantes :

- une DGF en diminution de 330 k€,
- un FPIC d'un montant qui s'élève à 472 k€,
- une hausse modérée des taux d'imposition,
- une hausse modérée des tarifs.

3.2. La section d'investissement

3.2.1. Les recettes

La plupart des recettes de la section d'investissement sont assez évidentes à prévoir car il s'agit pour la plupart de recettes « *mécaniques* ».

Il en va ainsi pour les dotations aux amortissements qui sont en baisse par rapport à celles de 2016 (voir explication ci-dessus). Le FCTVA connaîtra cette année une augmentation de l'ordre de 142 k€ liée aux investissements de l'année n-2.

Au total, les recettes propres d'investissement (c'est-à-dire hors emprunts et hors autofinancement) devraient avoisiner 2,140 M€, couvrant ainsi le remboursement du capital des emprunts contractés antérieurement.

Par ailleurs la Ville devrait percevoir un certain nombre de subventions pour des projets en cours. Pour le Colombier, la Région participe à hauteur de 914 k€ et la CPS, par délibérations concordantes, contribue à hauteur de 60% hors taxes et hors subventions des investissements, montant estimé pour 2017 à 2,900 M€. La Ville a également obtenu une subvention du Département de 1,500 M€ pour la rénovation du satellite de rénovation David Régnier/Paul Fort. C'est donc un total de 5,341 M€ de subventions qui sera inscrit au budget.

Au final les recettes de la section d'investissement devraient s'élever pour 2017 à 7,950 M€, hors emprunt d'équilibre et affectation des résultats qui seront à acter après l'élaboration du compte administratif pour 2016.

3.2.2. Les dépenses

Celles-ci devraient s'établir aux alentours de 10,955 M€.

Première dépense, incontournable avant d'envisager tout nouveau projet, le remboursement du capital de la dette pour 1,711 M€ (cf. tableau du § 4 page 14).

Hors dépenses d'ordre et hors remboursement du capital de la dette, le total des dépenses d'investissement devrait avoisiner 9,119 M€, dépenses parmi lesquelles on devrait retrouver, sous réserve des arbitrages définitifs :

- 6,180 M€ environ de travaux de bâtiments, dont l'opération Colombier (5,340 M€), des travaux d'accessibilité (0,400 k€), conformément à l'Ad'Ap approuvé par Madame la Préfète le 08/08/2016, dans les écoles, dans les crèches...
- 1,120 M€ de travaux de voirie et d'éclairage public,
- 0,845M€ d'études pour le centre Malraux, l'église, le satellite de restauration David Régnier/Paul Fort,
- 0,275 M€ pour l'environnement,
- 0,250 M€ pour le service culturel,
- 0,178 M€ pour l'informatique,
- 0,105 M€ pour le sport,

Vous trouverez ci-dessous, le tableau récapitulatif des dépenses d'équipements sur la période 2010-2017.

Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015	BP 2016	Prévision 2017	Total
3 192 770€	2 948 200€	9 172 823€	6 069 365€	2 806 645€	6 518 646€	6 710 568€	9 128 999 €	46 547 716 €

3.2.3. Equilibre

Au regard de ce qui est exposé ci-dessus, la commune devra recourir à l'emprunt pour équilibrer cette section à hauteur de 3,02 M€ environ.

Rappelons une nouvelle fois qu'il s'agit d'un emprunt d'équilibre et que son montant sera diminué à due concurrence de l'excédent qui sera constaté lors de l'adoption du compte administratif 2016.

Comme précisé lors de l'introduction, du fait de la loi « *NOTRe* », le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

C'est pourquoi, après avoir analysé l'évolution de notre dette, nous concluons par une prospective qui reste toutefois bien difficile à mettre en place compte tenu du contexte dans lequel se trouve la commune.

4. La dette

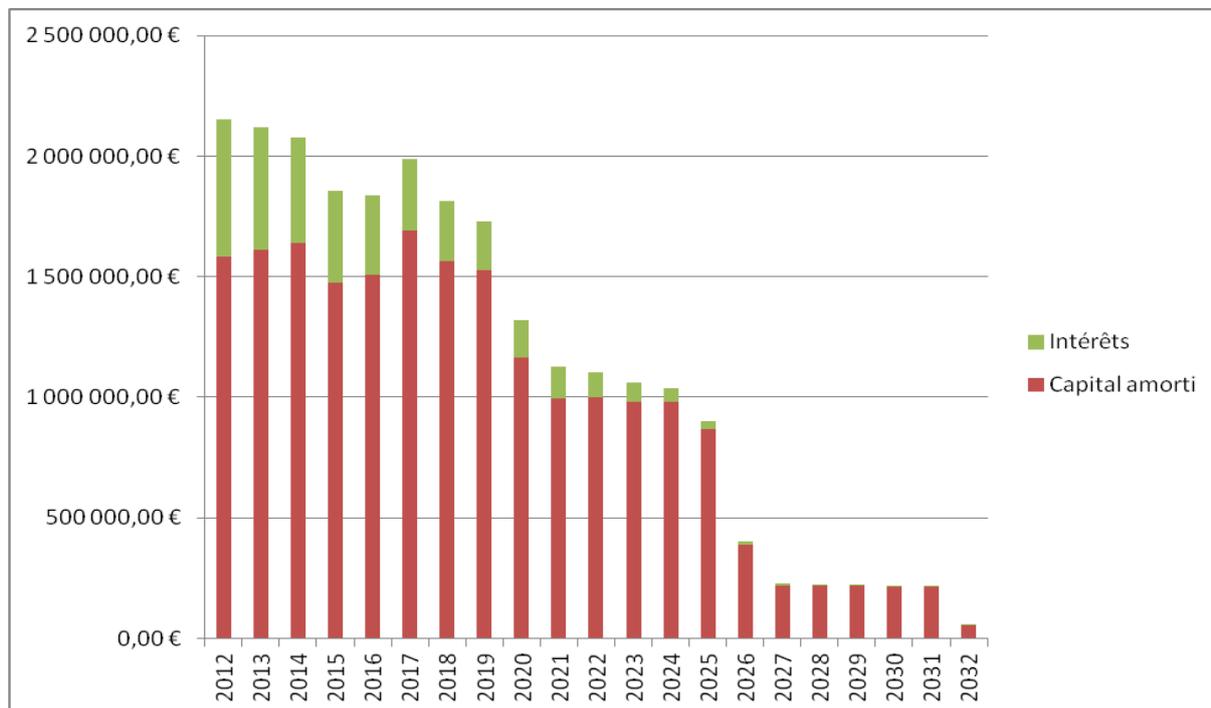
La commune a dû avoir recours en 2016 à un emprunt d'un montant de 3,2 M€ dont les premiers remboursements interviendront en 2017. Cet emprunt sur 15 ans a été contracté au taux de 0,67%.

L'annuité de la dette repart donc légèrement à la hausse mais reste moindre malgré tout par rapport à 2014.

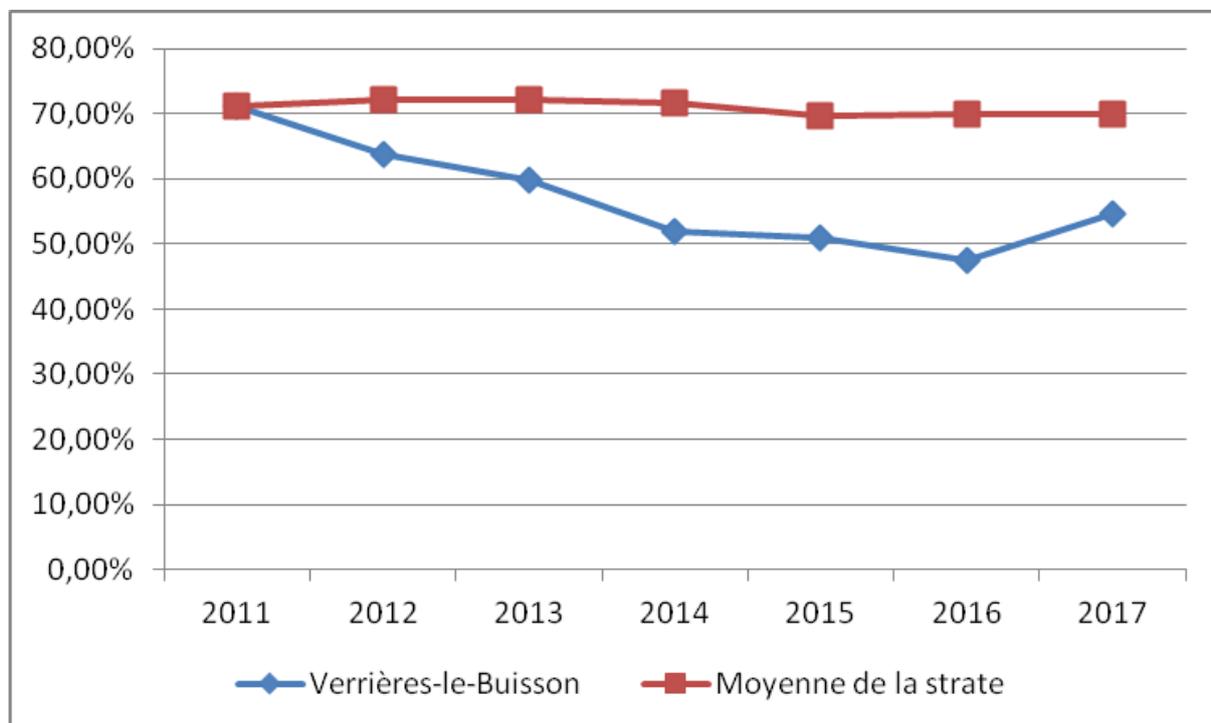
	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	BP 2016	BP 2017
Intérêts (fonctionnement)	570 033,66	507 475,33	453 619,08	376 014,57	350 000,00	337 540,00
Remboursement du capital (investissement)	1 583 181,17	1 608 852,30	1 637 312,47	1 484 180,45	1 507 312,54	1 701 408,02
Annuité	2 153 214,83	2 116 327,63	2 090 931,55	1 860 195,02	1 857 312,54	2 038 948,02
Evolution	-2,38%	-1,74%	-1,2 %	-12,40 %	-0,15 %	8,91 %

Sur cette base, le profil d'extinction de la dette se présente comme suit :

REMBOURSEMENT DE LA DETTE



ENCOURS DE LA DETTE / RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en %)



Ce graphique démontre clairement l'effort de désendettement mené par la commune depuis l'année 2011.

5. Prospective 2015-2019 : Les grandes masses financières

5.1. Les masses budgétaires

Les dépenses de fonctionnement ont été estimées en prenant compte un effectif constant du personnel sur cette période. En effet, le chapitre 012 évolue mécaniquement de 2 % du fait, d'une part, du glissement vieillesse-technicité (GVT) et d'autre part, de l'augmentation des charges patronales.

Les recettes de fonctionnement ont été calculées avec une augmentation de 2% d'impôts annuelle, incluant les taux et la hausse annuelle des valeurs locatives décidée par la Loi de finances.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, celles-ci ont été évaluées à environ 28 M€ sur la période 2014 – 2019, conformément au programme sur lequel a été élue la majorité municipale.

En k€	CA 2015	BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
Recettes réelles de fonctionnement	23 634	22 237	22 492	22 820	23 160
Dépenses réelles de fonctionnement	19 725	20 219	20 690	21 335	22 090
<i>dont intérêts de la dette</i>	369	400	387	417	563
Recettes réelles d'investissement	1 488	6 200	7 512	10 431	9 709
<i>dont emprunts souscrits</i>	0	3 200	3 020	7 300	6 700
Dépenses réelles d'investissement	6 061	8 218	10 955	12 114	10 102
<i>dont capital de la dette</i>	1 487	1 517	1 691	1 889	2 087

L'exercice reste toutefois aléatoire puisqu'il ne prend pas en compte les éventuels transferts de compétences à venir à la CPS, qu'ils soient obligatoires ou facultatifs.

Par ailleurs, il convient de préciser que ces chiffres sont établis sur une base « BP » et ne prennent donc pas en compte l'excédent de l'année « n-1 ».

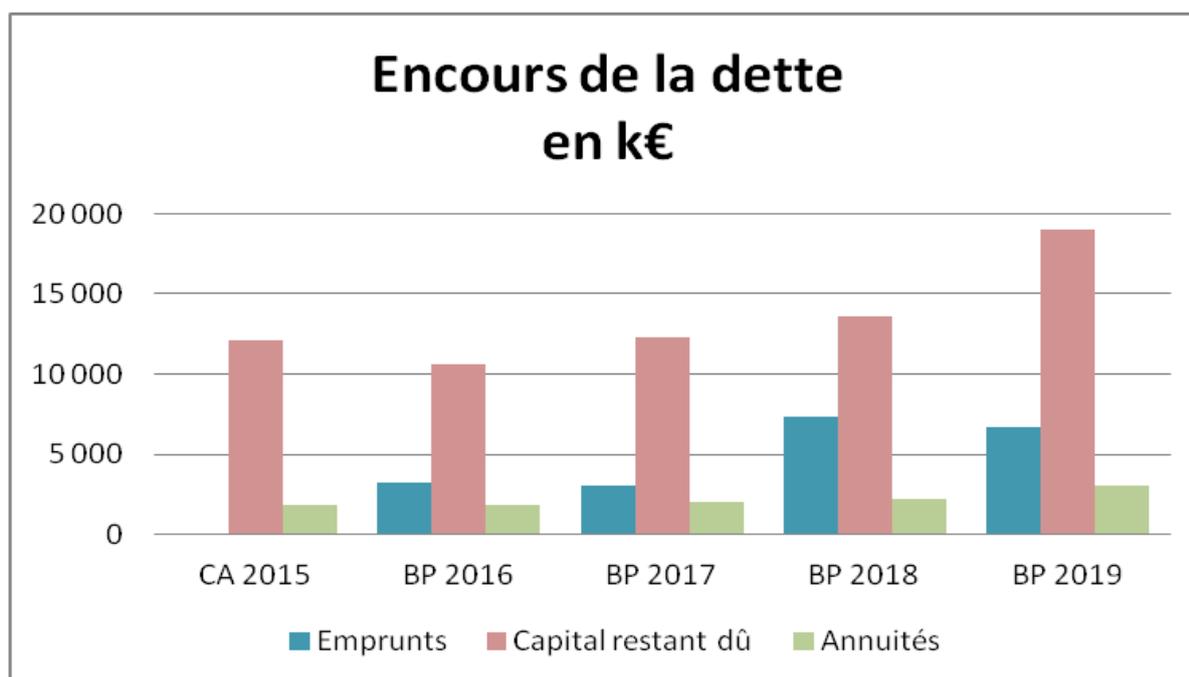
5.2. Soldes financiers

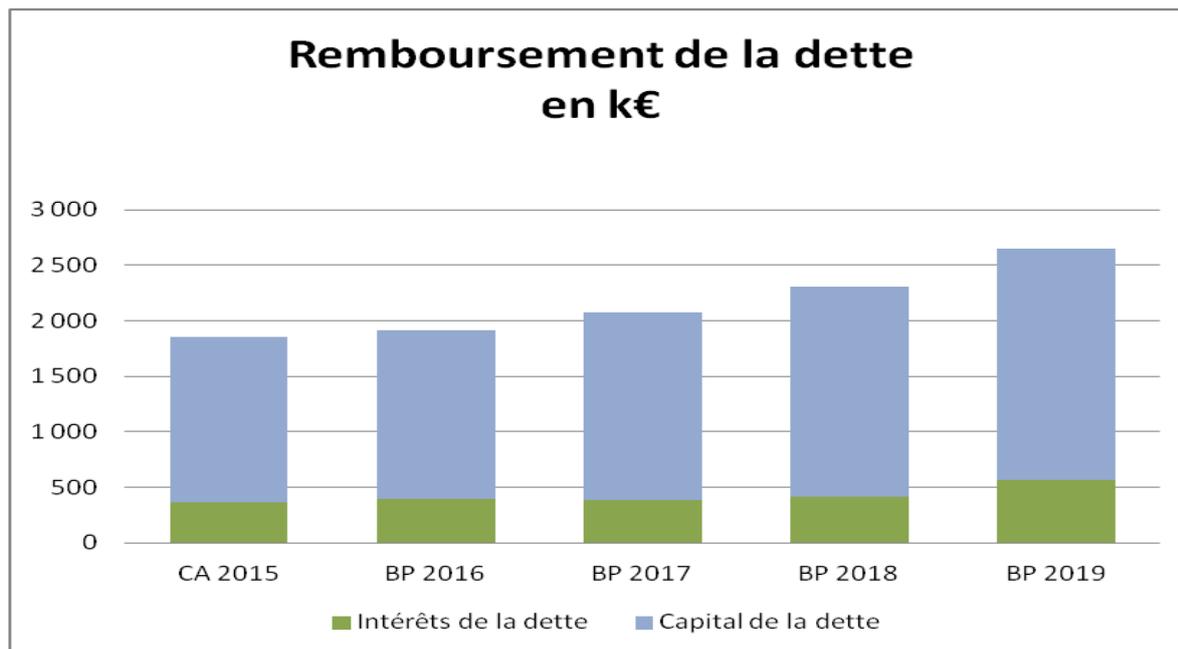
En k€	2015	2016	2017	2018	2019
Epargne de gestion	4 278	2 418	2 189	1 902	1 633
Epargne brute	3 909	2 018	1 802	1 485	1 070
Epargne nette	2 422	501	111	-404	-1 017

5.3. Endettement

En k€	2015	2016	2017	2018	2019
Encours au 1er janvier	12 062	10 577	12 270	13 599	19 010
Ratio de désendettement (*)	3,09	5,24	6,81	9,16	17,77
Emprunt	0	3 200	3 020	7 300	6 700

(*) Encours de la dette/Epargne brute





Encore une fois, ces chiffres sont établis sur une base « BP » et ne prennent donc pas en compte l'excédent de l'année « n-1 ».

De plus, il s'agit là d'une projection mathématique ne prenant pas en compte :

- Les éventuels excédents de l'année n-1,
- Les subventions que nous pourrions obtenir,
- Les transferts de compétence,
- Les cessions de patrimoine.

Il est demandé au Conseil municipal de débattre sur ce rapport.